

PEEL PUBLIC HEALTH

LISTE DES MALADIES À DÉCLARATION OBLIGATOIRE

Surveillance des maladies transmissibles

7120 rue Hurontario, boîte postale 630, comptoir postal Streetsville
Mississauga ON L5M 2C1

Téléphone : 905-799-7700 Télécopieur : 905-565-1456

Les maladies suivantes sont classées comme maladies à déclaration obligatoire indiquées dans le Règlement de l'Ontario 559/91 et de ses modifications, pris en application de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*. Elles doivent être déclarées auprès du médecin hygiéniste local :

Amibiase

- ▶ Botulisme
- ▶ Brucellose

Chancre mou

- ▶ Choléra
- ▶ Coqueluche
- ▶ Cryptosporidiose
- ▶ Cyclospore
- ▶ Diphtérie
- ▶ Encéphalite, y compris :
 1. Primaire, virale
 2. postinfectieuse
 3. consécutive à un vaccin
 4. panencéphalite sclérosante subaiguë
 5. d'origine inconnue

Entérite à Campylobacter

- ▶ Épidémies de maladie associée à Clostridium difficile (MACD) dans les hôpitaux publics
- ▶ Épidémies d'infections respiratoires en établissements
- ▶ États indicateurs d'une infection à E. coli producteur de vérotoxine, y compris le syndrome hémolytique urémique
- ▶ Fièvre de Lassa
- ▶ Fièvre jaune
- ▶ Fièvre paratyphoïde
- ▶ Fièvre Q
- ▶ Fièvre typhoïde

▶ Fièvres hémorragiques, y compris :

- ▶ 1. maladie à virus Ebola
- ▶ 2. maladie à virus de Marburg
- ▶ 3 d'autres causes virales

▶ Gastroentérite, poussées épidémiques en établissement

Giardiase

Gonorrhée

Grippe

▶ Haemophilus influenzae type B, infection invasive

▶ Hépatite virale :

- ▶ 1. Hépatite A
- ▶ 2. Hépatite B
- ▶ 3. Hépatite C

▶ Infection par le virus du Nil occidental

Infections génitales à Chlamydia trachomatis

▶ Intoxication par phycotoxine paralysante

▶ Légionellose

Lèpre

▶ Listériose

Maladie de Creutzfeldt-Jakob et ses variantes

▶ Maladie du charbon

Maladie de Lyme

▶ Méningite, aigüe

- ▶ 1. bactérienne
- ▶ 2. virale
- ▶ 3. autre

▶ Méningocoques, infection invasive

Ophtalmie du nouveau-né

▶ Oreillons

Paludisme

Paralysie flasque aiguë

▶ Peste

Pneumococcie invasive

▶ Poliomyélite aiguë

Psittacose/ornithose

▶ Rage

▶ Rougeole

▶ Rubéole

Salmonellose

▶ Syndrome de rubéole congénitale

▶ Shigellose

▶ Streptocoques du groupe A, infection invasive

Streptocoques du groupe B, infection périnatale

*Syndrome d'immunodéficience acquise (sida)

▶ Syndrome pulmonaire à hantavirus

▶ Syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS)

Syphilis

Tétanos

▶ Toxi-infections alimentaires, de toutes origines

Trichinose

Tuberculose

1. Maladie active

2. Infection latente (TBIL)

▶ Tularémie

Varicelle

▶ Variole

Yersiniose

Les maladies indiquées par « ▶ » doivent être déclarées **immédiatement** au médecin hygiéniste local. Les autres maladies doivent être déclarées le jour ouvrable suivant.

* Bien qu'elle ne figure pas sur la liste des maladies à déclaration obligatoire, l'infection au VIH (virus de l'immunodéficience humaine) doit être aussi déclarée au médecin hygiéniste local puisqu'il s'agit de l'agent responsable du SIDA.

Vous Pouvez obtenir des copies supplémentaires de ce document à l'adresse :

<http://www.peelregion.ca/health/pdfs/reportable-diseases.pdf>